



«la maison
maternelle»

RAPPORT ANNUEL

2024



SOMMAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025	3
CHIFFRES CLÉ	4
RAPPORT MORAL	5
RAPPORT D'ACTIVITE	6-7-8
RAPPORT FINANCIER	9-10-11
BILAN 2024 PASSIF/ACTIF	12-13
RESULTAT 2024	14-15
 ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS	
SIÈGE SOCIAL	16-17
MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL MANIN 75019 PARIS.....	18-19
MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL DE GLAYE MECS DE GLAYE, CETON (61 ORNE)	20-21
DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-EDUCATIF DAME DE MANOU (28 EURE-ET-LOIR)	22-23
INSTITUT MÉDICO-EDUCATIF « ARC-EN-CIEL » VIRY CHATILLON (91 ESSONNE).....	24-25
ETABLISSEMENT ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL ESAT « LES ATELIERS DES PORTES DU PERCHE » - LA LOUPE (28 EURE-ET-LOIR)	26-27

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025 DE « LA MAISON MATERNELLE »

DIDIER BENSAID

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis juin 2021.

Adhérent de La Maison Maternelle depuis 2013.

Maîtrise de sciences économiques option économétrie en 1976.

Investi dans différentes structures et instances : fédération de parents d'élèves (différents niveaux) et depuis 1996 Délégué Départemental de l'Education Nationale, avec pour mission de veiller aux bonnes conditions de vie de l'enfant, à l'école et autour de l'école.

De 2012 à 2018 : directeur général adjoint puis secrétaire général d'une joint venture filiale informatique de 2 groupes bancaires, PME de 200 collaborateurs.

MARIE-ANNICK BERNARD

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 1996.

Ancienne assistante de direction d'associations.

Epouse de Denis Bernard, arrière-petit-fils de Louise Koppe.

ALAIN COINTAT

Président du Conseil d'Administration de la « La Maison Maternelle » depuis 2015.

Président du conseil d'administration de la « La Maison Maternelle » depuis 2015. Contrôleur Général Honoraire des Offices Agricoles.

Ancien Directeur Général de l'ANDA (Association Nationale pour le Développement Agricole), de l'ODEADOM (Office de développement de l'outre-mer) et d'établissements publics.

BENEDICTE DE LAVENNE DE CHOULOT

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 2014.

Secrétaire du Conseil d'Administration depuis 2018.

Avocate.

Chargée d'enseignement à l'Ecole de formation du Barreau, enseignante en droit international à la FACO et à l'école d'informatique IRIS. Correspondante du programme « Hors saison musicale » de l'Association Pour que l'esprit vive.

Membre de l'association Droit et procédure et AEDBF.

FRANÇOIS DE RANCOURT DE MIMERAND

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 2017.

Eton College, Trinity College de l'Université de Cambridge.

Institut européen d'administration des affaires, Harvard Business School.

Diplômé Master of Arts, Master of Business Administration (MBA), Advanced Management Program.

Ancien membre du comité de direction et contrôleur général de la Banque PARIBAS et de la Compagnie financière de PARIBAS.

Ancien Président de la Société des amis de la Fondation Maeght.

CHRISTIAN DULCY

Président d'Honneur depuis 2015.

Président du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » de 2006 à 2015.

MBA de l'INSEAD, Diplôme de Sciences-Po Paris, de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris.

Graphologue-Conseil SFDG-CGCF

Membre Honoraire de l'Organisation Internationale des Experts ORDINEX.

ALAIN FENEON

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis juin 2017.

Trésorier adjoint du conseil d'administration depuis 2023.

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion (ESG Paris). Master Finances.

Contrôleur de gestion et chef de projets dans le secteur industriel.

Directeur financier dans plusieurs entreprises de l'industrie pharmaceutique.

PIERRE FOUILLADE

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis juin 2017.

Trésorier du Conseil d'Administration depuis 2023.

Ingénieur en agriculture et diplômé de l'ESSEC.

Ancien directeur de l'Office de l'Élevage (Ministère de l'agriculture), ancien Conseiller général du Cantal et ancien maire de Valette (Cantal).

Contrôleur général honoraire des offices agricoles.

PASCALE GODBARGE

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis juin 2021.

Adhérente de La Maison Maternelle depuis 2019.

Déléguée départementale de l'Education nationale

Pascale Godbarge a travaillé 31 ans à l'Education Nationale et a mené parallèlement une vie de bénévolat très remplie :

1970-1985 : association socio-culturelle de son quartier (présidente avec 14 activités)

1985-2020 : déléguée départementale de l'Education Nationale auprès des écoles primaires.

1985-2015 : association de jumelage franco-anglais-allemand

1985-2020 : association « EVEIL » (présidente de 2003 à 2020)

1995-2008 : conseillère municipale en charge du scolaire, social et handicap.

Adhérente en 1985, puis responsable de l'association de Viry-Chatillon et de ses environs pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, devenue association

« Eveil » en 2003, elle a participé à l'évolution de ce secteur et collaboré au développement des trois établissements situés dans la commune de Viry-Chatillon.

L'IME « Arc-en-Ciel » fut le premier IME de l'Essonne, ouvert en 1964 avec l'aide de la municipalité.

ODILE MOUDARRES

Adhérente de « La Maison Maternelle » depuis 2011.

Membre du Conseil d'Administration depuis 2014.

Maîtrise de Sciences Sociales appliquées au travail social - Assistante sociale pendant 35 ans notamment à la CAF de l'Essonne.

JEAN-PIERRE MUSSO

Membre du Conseil d'Administration de la « La Maison Maternelle » depuis 2009.

Préfet, chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre National du Mérite.

Ancien préfet du Gers (1997-1999), ancien chargé de mission à l'inspection générale de l'administration du ministère de l'intérieur (1999-2008).

PHILIPPE PEREZ

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 2010.

Addictologue - Consultant RH.

CHIFFRES CLE 2024

1891 CREATION DE « LA MAISON MATERNELLE »

1899 RECONNAISSANCE D'UTILITE PUBLIQUE

111 ADHÉRENTS

11 ADMINISTRATEURS

6 ETABLISSEMENTS ET SERVICES

239 PROFESSIONNELS SALARIES AU 31/12/2024 (213,00 ETP)

298 ENFANTS, ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES ACCOMPAGNES

47 ADULTES TRAVAILLEURS HANDICAPES ACCOMPAGNES

123 PROFESSIONNELS FORMES

214 JOURNEES DE FORMATION (HORS MECS 75)

17 349 M€ DE PRODUITS EN 2024

RAPPORT MORAL

Alain COINTAT

Président

Chers adhérents, chers amis,

L'année 2024 a été marquée par un événement majeur : le placement sous administration provisoire de notre MECS de Manin, le 26 août dernier. Cette décision unilatérale et brutale prise par la ville de Paris nous a profondément surpris et déconcertés.

Malgré cela, nous avons collaboré loyalement avec les administrateurs provisoires, exprimant régulièrement notre volonté de reprendre la gestion de cet établissement à l'issue de leur mission. Hélas, nos propositions et projets n'ont pas été entendus. Par arrêté du 25 février 2025, la Maire de Paris a décidé la cessation d'activité de la MECS à l'issue d'une période d'administration provisoire de six mois, renouvelable une fois, destinée à transférer la gestion à une autre structure, qui sera désignée via un appel à manifestation d'intérêt.

Dès le début de cette administration provisoire, nous avons constaté un manque de communication de la part de la ville de Paris envers la Maison Maternelle : nos courriers et projets sont restés sans réponse. Nous avons le sentiment que la décision de nous retirer la gestion avait été prise bien avant la publication du premier arrêté. Nous contestons fermement cette décision et avons déposé un recours le 16 avril 2025 auprès du tribunal administratif de Paris.

Heureusement, de nombreuses actions innovantes et positives ont été menées dans nos autres établissements.

À Manou, tout en poursuivant la politique d'inclusion initiée depuis 2019, les équipes du DAME ont concentré leurs efforts sur deux projets majeurs pour la période 2024-2028 : la révision du projet d'établissement et la reconduction du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de l'établissement, intégrant également l'ESAT de La Loupe.

Ce CPOM, élaboré en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), définit les axes stratégiques pour les cinq prochaines années. Il a été signé dans les locaux de l'ESAT le 15 janvier dernier, en présence de Madame Clara De Bort, directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire.

Cette visite a permis d'aborder deux dossiers essentiels pour le DAME de Manou :

- La stratégie 16-25 ans des DAME en Eure-et-Loir, qui prévoit la délocalisation de l'internat 16-25 ans de Manou à La Loupe, afin de favoriser l'autonomie des jeunes et leur inclusion en milieu ordinaire.
- Les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS), avec la visite de notre antenne de Châteauneuf-en-Thymerais.

C'est une initiative innovante et expérimentale soutenue financièrement par l'ARS, visant à accompagner l'Éducation Nationale dans l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers. Ce dispositif s'appuie sur le soutien des DAME dans les établissements scolaires, dans la continuité de la Conférence Nationale du Handicap d'avril 2023.

Concernant l'ESAT de La Loupe, malgré des résultats satisfaisants, nous observons un fléchissement de l'activité commerciale, en partie dû à des facteurs conjoncturels. Nous allons analyser ces éléments en détail et envisager le cas échéant une réorganisation de l'atelier menuiserie.

L'IME Arc-en-Ciel fonctionne bien et a fait l'objet d'une évaluation externe positive, reflet de l'engagement de nos professionnels. Nous devons toutefois trouver une solution en termes de locaux pour améliorer les conditions d'accueil en journée des enfants les plus âgés et favoriser leur autonomie.

Pour notre MECS de Glaye, un audit des bâtiments a révélé la nécessité de travaux de rénovation d'un montant minimum de 6 millions d'euros sur 5 ans. Nous avons donc engagé des échanges avec le Conseil départemental de l'Orne pour étudier la faisabilité d'un nouveau projet d'installation, mieux adapté aux besoins des enfants et des adolescents. Cette démarche a reçu un accueil favorable, les élus et les services de l'Orne ont souhaité nous rencontrer sur place pour approfondir la discussion.

Je n'évoquerai pas ici toutes les actions intéressantes développées dans nos établissements, vous en trouverez le détail dans le rapport d'activité de notre secrétaire.

Sur le plan financier, après un retour à l'équilibre en 2023, malgré un contexte budgétaire tendu, l'année 2024 s'achève malheureusement avec un déficit administratif de 1 170 414 €, dont 265 217 € de dépenses exceptionnelles sur le siège et la MECS de GLAYE. Il est important de souligner que la MECS de Manin, sous administration provisoire à compter de fin août 2024, a contribué à ce déficit à hauteur de 964 755 €.

Notre trésorier détaille dans son rapport les conditions dans lesquelles ce déficit a été creusé.

Le siège s'est doté en 2024 d'une directrice des ressources humaines, M^{me} Delphine Le Berre, et a poursuivi le plan de modernisation des systèmes d'information approuvé en conseil d'administration. Le calendrier du déploiement de nos nouveaux équipements a été respecté, malgré les difficultés rencontrées avec nos anciens prestataires qui ont occasionné quelques perturbations.

Je tiens à remercier chaleureusement tous nos professionnels, quelle que soit leur fonction, pour leur engagement quotidien au service du bien-être des enfants et des adultes que nous accueillons.

C'est avec tristesse que je vous informe du décès de deux de nos administrateurs et amis, très attachés à la Maison Maternelle, Messieurs François de Rancourt et le Préfet Jean-Pierre Musso.

Enfin, un grand merci à vous, chers administrateurs, pour votre soutien précieux et constant, particulièrement en cette période difficile.

Je tiens également à vous exprimer notre profonde gratitude, à vous, chers adhérents et généreux donateurs, sans votre fidélité, la Maison Maternelle ne pourrait exister.

RAPPORT D'ACTIVITE

Bénédicte DE LAVENNE

Secrétaire

Ce rapport d'activité a été rendu possible grâce à la contribution des équipes de la direction générale et des directions des établissements de l'Association qui en sont remerciées.

L'Association compte 111 adhérents en 2024, dont 87 à jour de leur cotisation.

L'ESAT « LES ATELIERS DES PORTES DU PERCHE »

L'effectif de travailleurs accueillis par l'ESAT au 31/12/2024 était de 44 travailleurs. L'ESAT a 11 salariés qui s'occupent des travailleurs et de la structure. La grande majorité des personnes sont atteintes de déficience légère et moyenne. Certaines présentent des pathologies mentales et quelques-unes souffrent de pathologies psychiatriques.

Mission

L'ESAT a vocation à :

- Favoriser l'autonomie et l'intégration sociale des travailleurs, dans un objectif d'inclusion professionnelle ;
- Avoir un impact relationnel et psychologique à travers un travail effectué dans un cadre contenant et rassurant (réassurance, estime de soi, rompre avec l'isolement) ;
- Faire bénéficier les travailleurs d'activités de soutien à caractère médico-social et psycho-éducatif.

L'ESAT propose des activités de soutien et du travail au sein de ses ateliers :

- Entretien des espaces verts
- Entretien et nettoyage de locaux, préparation self-service
- Conditionnement
- Fabrication de palettes.

Activité

L'évolution du contexte économique en France a un impact sur les activités du travail protégé. Ce phénomène

amène l'ESAT à se réinterroger régulièrement sur ses pratiques et sur ses activités de production. En effet, l'augmentation du prix de certaines matières premières ont eu un impact sur les commandes de clients réguliers. Malgré cela, les partenariats avec les entreprises locales restent solides.

Conformément au projet d'établissement, qui a vocation à évoluer, la vie des travailleurs accueillis est rythmée par des temps forts et nécessaires comme la mise à disposition en milieu ordinaire de travail, les temps de formation et la mise en place du projet personnalisé. Leur participation à des actions, des visites, des rencontres avec des acteurs du monde économique, de l'insertion et du handicap a été encouragée et intensifiée. L'inclusion est un objectif majeur.

En outre, la conseillère en insertion professionnelle, en collaboration avec la Maison départementale de l'autonomie, a proposé beaucoup d'événements mais aussi des « mises en situation professionnelle en établissement et service d'aide par le travail » MISPE à 10 travailleurs en situation de handicap extérieurs.

MAISON D'ENFANTS DE GLAYE

Au 31 décembre 2024, l'établissement accueillait 60 enfants venant essentiellement de la Sarthe, mais aussi de l'Orne, de l'Eure et Loir, de la Sarthe et de Paris. Ces enfants ont fait l'objet d'un placement judiciaire par le Juge des enfants ou d'une mesure d'accueil provisoire de l'ASE, relevant de son initiative ou à la demande des parents. Chaque décision de placement définit les modalités d'accueil et de séjour de l'enfant au sein de l'institution.

Mission

La MECS de GLAYE accueille et héberge des mineurs et jeunes majeurs en difficultés sociales et/ou privées de façon temporaire ou non de soutien familial. Elle remplit une fonction de suppléance familiale à caractère éducatif et social. Les axes directeurs du projet d'établissement sont : accueillir et héberger, protéger, éduquer, socialiser, associer les parents.

Activité

En 2024, le taux d'occupation a excédé les prévisions en raison de l'accueil d'une fratrie et d'accueils d'urgence. En revanche, la durée du placement est inférieure à celle de l'année 2023.

Les jeunes accueillis présentent, depuis quelques années déjà, des problématiques complexes alliant à celles repérées jusqu'alors des problématiques psychologiques voire neuropsychiatriques. Les troubles de comportement, pour certains enfants, deviennent difficiles à gérer et envahissants tant pour les enfants eux-mêmes que pour le collectif. Ces enfants devraient pouvoir bénéficier de l'appui de structures de soins qui, manifestement, font défaut pour nombre d'entre eux.

L'articulation indispensable entre les différents acteurs concourant à la protection de l'enfant, à son éducation, à sa santé et à son évolution est très difficile à mettre en œuvre. Les difficultés inhérentes à la désertification médicale et les difficultés culturelles et sociales viennent

s'ajouter. L'absence de formation d'un nombre croissant d'éducateurs en MECS pose une difficulté supplémentaire. Par ailleurs, de plus en plus de droits de visite des parents se font de façon médiatisée et beaucoup de jeunes restent constamment à la MECS.

Cette année, les enfants ont pu participer à des activités, en particulier des activités manuelles, en partenariat

avec d'autres associations, et des événements festifs. Des vacances ont été organisées, de plus en plus d'enfants restant dans l'établissement durant ces périodes.

L'avenir bâtiminaire de la MECS est questionné en raison des travaux à prévoir. En conséquence, une réflexion est menée avec les conseils départementaux pour envisager une relocalisation.

MAISON D'ENFANTS DE MANIN

Les enfants accueillis sont des enfants qui ont fait l'objet d'un placement judiciaire par le Juge des enfants ou d'une mesure d'accueil provisoire de l'ASE, relevant de son initiative ou à la demande des parents. La MECS MANIN accueille volontiers les fratries.

Mission

La mission de la MECS de MANIN est d'accueillir et d'héberger des mineurs et jeunes majeurs en difficultés sociales et/ou privées de façon temporaire ou non de soutien familial. Elle remplit une fonction de suppléance familiale à caractère éducatif et social.

Activité

Les enfants accueillis à la MECS Manin présentent globalement, et à des niveaux divers, des difficultés d'ordre éducatif, scolaire et psychologique, caractérisées

pour certains par des troubles de la conduite et du comportement. Certains enfants bénéficient de suivis individuels : médical, psychothérapeutique, orthophonique, etc. Les enfants sont généralement scolarisés en école primaire, collège ou lycée. Certains fréquentent des dispositifs adaptés : CLISS, SEGPA, SESSAD, ITEP, hôpitaux de jour...

En août 2024, l'établissement a été mis sous administration provisoire par la DSOL de PARIS. Deux administrateurs provisoires ont pris en charge la gestion de l'établissement, du personnel et des enfants.

DAME DE MANOU

Ce dispositif d'accompagnement médico-éducatif accueille des enfants, adolescents et jeunes âgés de 6 à 24 ans qui présentent des troubles du psychisme, des déficiences intellectuelles, des troubles du langage, des troubles autistiques ou encore des troubles du comportement. Sur les 87 jeunes inscrits au 31/12/2024, 40 présentaient une déficience et des troubles du psychisme, 3 une déficience intellectuelle, 5 des troubles du spectre autistique et des troubles envahissant du développement, 20 des troubles du langage, 5 des troubles du comportement et de la communication, 14 d'autres types de déficience avec troubles associés.

Mission

Le DAME a pour mission d'accueillir des jeunes présentant une déficience intellectuelle, moyenne et légère, avec ou sans troubles associés, en vue de leur insertion sociale et, si possible, professionnelle.

Les « fiches actions » du C.P.O.M. du NID DES BOIS sont les suivantes :

- Fonctionnement de l'Unité d'Accueil Séquentiel (pour les enfants présentant des troubles psychiques et/ou des troubles importants du comportement,
- Adaptation du projet institutionnel aux besoins des personnes accueillies,
- Inclusion en milieu ordinaire,
- Favorisation des procédures et gestion budgétaire,
- Mise en place de la démarche qualité.

Elles mobilisent les efforts du personnel.

Trois modalités d'accompagnement :

- Accueil de jour au sein de la structure avec un appui et un accompagnement à la fréquentation du milieu ordinaire.

- Parcours partagé entre la structure et l'établissement scolaire de référence.
- Suivi de scolarisation dans l'établissement scolaire de référence.

Activité

Au cours de l'année 2024, l'établissement a proposé diverses activités éducatives en lien avec le Projet d'Établissement et les Projets d'Accompagnement Personnalisés des jeunes du DAME.

L'inclusion est un objectif majeur.

Un nombre croissant de familles manifeste le souhait de voir leur enfant participer à des activités inclusives au sein de leur école ou collège de proximité. Grâce aux ressources mises à disposition par le DAME (Centre Ressource DAME, établi en septembre 2023), les familles sont désormais mieux informées sur les principes de l'éducation inclusive et l'accès à ces dispositifs de droit commun, ce qui est très positif. Par ailleurs, une dynamique d'« aide aux aidants » a été instaurée avec des cafés partage et des ateliers de répit.

Le 2 septembre 2024, les Pôles d'Appui à la Scolarité ont été mis en place en Eure-et-Loir, en collaboration avec l'Éducation Nationale et l'ARS. Ce dispositif constitue un nouveau service destiné aux parents d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers et rencontrant des difficultés dans leur établissement scolaire, sans notification de handicap. Il vise à soutenir les enseignants directement au sein des classes. Une dotation pérenne de 327 346 € par an a été accordée au DAME de Manou,

permettant le recrutement de trois éducatrices spécialisées, ainsi que d'un neuropsychologue à hauteur de 0,75 ETP en janvier 2025, et d'un chef de service à hauteur de 0,50 ETP, en cours de recrutement.

Enfin, le DAME a mené des investissements importants en 2024 en termes de travaux et de matériels pour entretenir l'existant et améliorer le confort des jeunes et du personnel.

L'IME « ARC EN CIEL »

Fin décembre 2024, l'IME comptait 69 enfants inscrits, âgés de 6 à 22 ans.

Mission

L'accueil d'un enfant à l'IME doit lui permettre de développer ses capacités à partir de ses potentialités, favoriser son autonomie, favoriser son inclusion sociale et scolaire en vue de lui offrir la possibilité de s'insérer dans la société avec ou sans aide extérieure. Ces objectifs sont définis et mis en œuvre dans le cadre du projet individualisé dont bénéficie chaque enfant dès son entrée en I.M.E, ce projet étant appelé à évoluer.

Les axes directeurs de l'établissement sont :

- Renforcer la personnalisation de l'accompagnement,
- Accueillir et accompagner,
- Encourager la participation des familles à la vie de l'établissement et au parcours de leur enfant,
- Favoriser l'accès aux soins des personnes accueillies.

Activité

Le 26 et 27 septembre 2024, l'établissement a réalisé son évaluation externe avec le cabinet ENYS CONSEIL.

L'équipe pluridisciplinaire s'est totalement impliquée et engagée dans ce processus. Les 18 critères impératifs posés par l'HAS ont été validés.

En outre, de nombreux protocoles, outils et documents ont été mis à jour ou élaborés dans différents groupes de travail.

En mars 2024, l'IME a accueilli 4 jeunes supplémentaires qui étaient admissibles depuis de nombreux mois, mais dont la situation scolaire se dégradait. Afin de pouvoir les accueillir, un nouveau groupe de vie « groupe d'accueil » a été créé, dans un premier temps à temps partiel, et ce jusqu'en juillet 2024, en vue de l'intégration complète des jeunes.

Les ateliers pédagogiques avec les écoles ont été très intéressants pour les enfants de l'IME et vont dans le sens de l'inclusion.

Des groupes santé ont été mis place et l'activité physique encouragée.

RAPPORT FINANCIER

Pierre FOUILLADE

Trésorier

L'association La Maison Maternelle présente la particularité de gérer, à la fois, des fonds d'origine privée et, par délégation, des fonds d'origine publique. Le cumul de cette double gestion donne, pour l'exercice 2024 un résultat comptable déficitaire de - 917 835 €.

Ce résultat a été contrôlé et validé par le commissaire aux comptes, M. Franck Naccache du cabinet Jegard Creatis. Il se répartit comme suit :

- gestion contrôlée des fonds publics : - 1 014 895 €
- gestion propre des fonds privés : + 97 060 €

ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA GESTION CONTRÔLÉE

Dans le domaine de la gestion contrôlée, les résultats comptables, positifs ou négatifs, sont repris, après négociation avec les organismes financeurs, avec deux ans de décalage. Les fonds propres de l'association ne sont donc sollicités que temporairement, en trésorerie, par les résultats des activités sous gestion contrôlée sous réserve d'acceptation de la reprise totale des résultats déficitaires. L'importance du déficit de l'exercice 2024 est inhabituel et ne manque pas de surprendre. Il résulte principalement des difficultés de la MECS Manin.

LA MAISON D'ENFANTS DE MANIN

Alors que l'équilibre des comptes avait été atteint en 2023, l'exercice 2024 de cet établissement se solde par un déficit comptable de 860 401€ soit 85% du déficit total de l'activité sous gestion contrôlée. Cette situation s'explique en partie par le départ, en juillet, du directeur recruté en début d'année faute pour lui d'avoir pu se saisir de l'ensemble de ses responsabilités. Mais surtout, la décision de la mairie de Paris de mettre l'établissement sous administration provisoire par arrêté du 21 août 2024 a provoqué une rupture dans l'équilibre de gestion de l'établissement. Le nombre d'enfants accueillis s'est réduit entraînant une baisse des recettes de 461 714 €. Parallèlement, les dépenses se sont sensiblement accrues (+ 405 189€) notamment celles de personnel (+ 266 189€) ainsi que le coût de l'administration provisoire (112 320 €). Le déficit a été multiplié par trois entre le début de l'administration provisoire et la fin de l'exercice.

LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS

Les activités sous gestion contrôlée des autres établissements se caractérisent, pour l'exercice 2024, par les résultats comptables suivants :

ÉTABLISSEMENTS	RECETTES	RÉSULTAT COMPTABLE
MECS Glaye (Orne)	4 358 459	- 128 342
DAME de Manou (Eure et Loir)	4 118 845	- 55 124
IME Arc en Ciel (Essonne)	2 405 554	51 349
Siège Paris	771 530	- 44 279
ESAT La Loupe (Eure et Loir)	711 509	21 902

IME ARC EN CIEL

Le résultat comptable de cet établissement s'élève en 2024 à 51 349 € à comparer à 153 143 € en 2023. Cette baisse du résultat (- 101 794 €) s'explique par une augmentation des charges, y compris les dépenses exceptionnelles, de 61 596 € et une baisse des recettes (40 198 €). Ce différentiel de croissance entre recettes et dépenses, qui génère la baisse du résultat comptable en 2024, s'appuie principalement sur une augmentation (+ 5,20 %) des charges variables du groupe 1, des frais de personnel (1,40 %) et des charges exceptionnelles (11 728 € soit + 44 %) dues à des pertes des produits à recevoir de la mutuelle AG2R. L'activité a été relativement stable (+ 1,30 % de journées enfant par rapport à l'exercice 2023).

ESAT DE LA LOUPE

La situation financière de cet établissement s'est améliorée en 2024. Le résultat comptable (21 902 €) est en progression de 8 076 €. Les recettes ont augmenté de 4 % et les charges de 3 % seulement, ce qui explique l'amélioration du résultat. L'augmentation des recettes correspond à la poursuite du réajustement à la hausse des financements accordés par l'État en 2023. Le niveau d'activité a été stable avec 41,20 ETP de travailleurs handicapés en moyenne, proche de l'autorisation totale d'emploi fixée à 42,00 ETP.

MECS GLAYE

Au cours de l'exercice 2024 le résultat comptable de cet établissement reste déficitaire, mais s'améliore légèrement (de -159 301€ à - 128 341€ soit 30 960 €). Cette situation résulte d'une augmentation des recettes de 3,4% soutenue par un taux d'activité de 102 % ayant généré 372 journées supplémentaires par rapport au nombre de journées attendu. Dans le même temps, les charges ont augmenté de 2,56 % en raison de la croissance assez forte des charges variables (+ 3,80 %) et des charges de structure (+ 7,20 %), mais aussi des dépenses exceptionnelles (+ 16,60 %) qui ont atteint 150 972€. Leur montant correspond à des indemnités de fin de contrat de travail pour 72 865 € et à des indemnités pour congés payés pour 72 707 € versées à des salariés ayant quitté l'établissement, ainsi qu'à des honoraires de contentieux pour 5 400€. Cette situation ne devrait pas cependant persister en 2025. L'établissement devrait retrouver alors des résultats positifs comme le laisse présager le retour à l'équilibre du résultat courant de 2024 (+ 22 630€).

DAME DE MANOU

Le résultat comptable de l'exercice 2024 est déficitaire à hauteur de 55 124 €, mais en réduction sensible par rapport à celui de 2023 qui était de 98 001 €. Cette amélioration est le fruit, d'une augmentation des recettes (+ 5,30 %) plus rapide que celle des charges (+ 4,20 %). Cependant, si les dépenses variables du groupe 1 et les charges de structure du groupe 3 sont bien maîtrisées, les dépenses de personnel ont augmenté de 7,20 %, plus vite que les recettes, empêchant de parvenir à l'équilibre. Les dépenses exceptionnelles au titre des indemnités de congés payés versées à des salariés ayant quitté l'établissement s'élèvent à 20 226 € soit un niveau comparable à celui de 2023.

SIEGE ADMINISTRATIF

Les dépenses du siège administratif sont réparties entre les établissements. En 2024 le résultat comptable (- 44 279 €) est comparable à celui de 2023. En dépit d'une évolution favorable des recettes et des dépenses, cette situation s'explique par l'importance des dépenses exceptionnelles (114 345 €) résultant du contentieux avec une salariée : indemnités de licenciement pour inaptitude et de congés payés à sa sortie des effectifs.

ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA GESTION PROPRE

La gestion propre concerne les activités commerciales ESAT La Loupe et les activités privées de l'association.

	ESAT COMMERCIAL	ASSOCIATION	ENSEMBLE
Produits	822 388	183 822	1 006 210
Charges	818 382	90 768	909 150
Résultat exercice 2023	4 006	93 054	97 060

Le résultat commercial de l'ESAT La Loupe reste en équilibre, mais diminue de 12 930 € par rapport à 2023 suite à une baisse sensible (- 15 %) du chiffre d'affaires des activités dans les secteurs conditionnement et menuiserie. Le décès d'un chef d'atelier en cours d'exercice a probablement constitué un événement démobilisateur. Cependant, on constate que l'activité de conditionnement de palettes est devenue très concurrentielle et de moins en moins adaptée aux capacités

de travail des salariés de l'établissement. Il paraît indispensable de revoir la stratégie d'activité pour éviter que la situation ne continue à se dégrader.

Les activités privées de l'association concernent principalement les dons reçus des adhérents, les revenus de la location des locaux commerciaux de la rue Gassendi et des deux appartements (Flandre et Gassendi) à Paris qui ont fait l'objet de legs. L'ensemble des recettes s'élève à 183 822€. Les charges afférentes représentent 90 768€, principalement constituées des dotations aux amortissements (50%), conduisant à un résultat excédentaire de 93 054 €.

RESULTATS COMPTABLES ET RESULTATS ADMINISTRATIFS

Les résultats comptables sont établis sur la base des normes du plan comptable général. Ils doivent faire l'objet de retraitements pour être mis en cohérence avec l'approche comptable des financeurs publics. Ces retraitements ont pour objet de reprendre le résultat administratif de l'année n-2 et de neutraliser les charges pour congés payés et les provisions pour indemnités de fin de carrière. Les résultats comptables de la gestion contrôlée aboutissent, après retraitements, aux résultats administratifs à affecter suivants :

ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS COMPTABLES (1)	RÉSULTATS ANTÉRIEURS À EFFECTUER (2)	DÉPENSES INOPPOSABLES		RÉSULTAT ADMINISTRATIF 5=1+2-(3+4)
			INDEMNITÉS RETRAITE (3)	CONGÉS PAYÉS (4)	
Siège Paris	-44 279	-99 271	-26 761	1 983	-168 328
MECS Manin	-860 401	-155 861	45 862	5 645	-964 755
MECS Glaye	-128 342	-114 122	39 209	-21 378	-224 633
DAME Manou	-55 124	69 376	27 210	-6 095	35 367
ESAT La Loupe	21 902	-38 317	2 123	-93	-14 385
IME Arc en Ciel	51 349	114 206	-9 949	10 714	166 320
Total Global	- 1 014 895	-223 988	77 694	-9 224	-1 170 414

BILAN GLOBAL CONSOLIDE 2024 DE L'ASSOCIATION

Au 31 décembre 2024, les fonds propres s'élèvent à 4 920 184 €, en baisse de 980 454 € en raison du report à nouveau déficitaire. Le disponible en trésorerie est de 5,80 millions d'euros à comparer aux 5,00 millions d'euros du 31 décembre 2023. Cette amélioration résulte principalement de la baisse des créances dues par les financeurs (- 1,16 millions d'euros) à la clôture de l'exercice 2024. La trésorerie excédentaire se trouve cependant grevée des déficits comptables de la gestion contrôlée dans l'attente de la décision de reprise des résultats des financeurs en année n+2.

BILAN ACTIF				
ACTIF	ARRÊTÉ AU 31/12/2024 DURÉE 12 MOIS			31/12/2023 12 MOIS
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	9 430,00	-9 430,00		
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeur	11 016,90	-11 016,90		
Autres Immobilisations incorporelles	7 845,76	-7 845,76		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	467 903,70		467 903,70	467 903,70
Constructions	17 785 877,03	-12 593 976,48	5 191 900,55	5 664 879,67
Installations techniques matériel et outillage	1 115 368,14	-965 148,43	150 219,71	138 861,28
Autres immobilisations corporelles	2 251 045,34	-1 645 188,00	605 857,34	626 409,48
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations et Créances rattachées	4 000,00		4 000,00	4 000,00
Autres titres Immobilisés	26 858,49		26 858,49	26 858,49
Autres	14 063,38		14 063,38	13 057,67
TOTAL I	21 693 408,74	-15 232 605,57	6 460 803,17	6 941 970,29
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL II				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				8 415,00
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	940 702,53		940 702,53	2 103 092,46
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	212 755,81		212 755,81	323 186,17
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	5 494 023,95		5 494 023,95	4 000 000,00
Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Disponibilités	356 934,89		356 934,89	1 022 977,13
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	28 529,03		28 529,03	55 623,29
TOTAL III	7 032 946,21		7 032 946,21	7 513 294,05
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Ecart de conversion Actif				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	28 726 354,95	-15 232 605,57	13 493 749,38	14 455 264,34

BILAN PASSIF		
PASSIF	ARRÊTÉ AU 31/12/2024 DURÉE 12 MOIS	31/12/2023 12 MOIS
	Fonds propres	
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres complémentaires	4 004 761,95	4 652 618,12
Fonds propres avec droit de reprise	997 530,25	
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité	1 590 418,51	1 578 615,72
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 560 188,51	1 354 933,52
Report à nouveau		
Report à nouveau	-1 493 886,46	-1 111 961,46
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-1 587 437,09	-1 500 032,59
Excédent ou déficit de l'exercice		
Excédent ou déficit de l'exercice	-917 834,71	-20 448,13
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales		
Situation nette (sous-total)		
Situation nette (sous-total)	4 180 989,54	5 098 824,25
Subventions d'investissement		
Subventions d'investissement	387 721,08	450 341,28
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	351 473,88	351 473,88
TOTAL I	4 920 184,50	5 900 639,41
Fonds reportés et dédié		
Fonds reportés liés aux legs et donation		
Fonds reportés liés aux legs et donation		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés	542 613,65	540 841,50
TOTAL II	542 613,65	540 841,50
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour risques	125 934,08	203 238,11
Provisions pour charges		
Provisions pour charges	769 463,86	778 687,86
TOTAL IV	895 397,94	981 925,97
Dettes		
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 975 080,44	4 317 308,30
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses	5 683,00	5 335,75
Avances et acomptes sur commandes		
Avances et acomptes sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	513 820,11	342 859,30
Dettes des legs ou donations		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	1 735 009,72	1 542 072,78
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	8 462,86	9 859,82
Autres dettes (d'exploitation)		
Autres dettes (d'exploitation)	897 497,16	814 321,51
Instruments de trésorerie		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance		100,00
TOTAL V	7 135 553,29	7 031 857,46
Ecart de conversion Passif		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL VI		
TOTAL GENERAL	13 493 749,38	14 455 264,34

COMPTÉ DE RESULTAT						
ARRÊTÉ AU :	31/12/2024 MONTANT	%	31/12/2023 MONTANT	%	VARIATION MONTANT	%
Produit d'exploitation						
Vente de marchandises						
Production vendue (biens)	130 953,18	0,83	164 733,27	1,07	-33 779,49	-20,51
Production vendue (services)	210 285,57	1,33	227 486,17	1,47	-17 200,60	-7,56
Chiffre d'affaire	341 239,35	2,16	392 219,44	2,54	-50 980,09	-13,00
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	11 965,07	0,08	34 662,98	0,22	-22 697,91	-65,48
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	30 599,65	0,19	27 032,58	0,17	3 567,07	13,20
Autres produits	625 674,16	3,95	754 018,98	4,88	-128 344,82	-17,02
Dotations et produits de tarification	15 824 772,84	100,00	15 448 459,60	100,00	376 313,24	2,44
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	16 834 251,07	106,38	16 656 393,58	107,82	177 857,49	1,07
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks	8 415,00	0,05	-8 415,00	-0,05	16 830,00	-200,00
Achat de matières premières et autres						
Autres achats et charges externes	4 014 861,00	25,37	3 385 551,78	21,92	629 309,22	18,59
Impôts, taxes et versements assimilés	934 379,37	5,90	924 858,05	5,99	9 521,32	1,03
Salaires et traitements	7 916 882,85	50,03	7 491 916,46	48,50	424 966,39	5,67
Charges sociales	3 826 835,25	24,18	3 691 569,29	23,90	135 265,96	3,66
Dotation	1 121 502,61	7,09	1 155 204,68	7,48	-33 702,07	-2,92
Autres charges	61 130,50	0,39	60 526,35	0,39	604,15	1,00
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	17 884 006,58	113,01	16 701 211,61	108,11	1 182 794,97	7,08
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 049 755,51	-6,63	-44 818,03	-0,29	-1 004 937,48	2 242,26
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
OPÉRATION EN COMMUN						
Produits financiers						
Produits financiers de participations	22 114,04	0,14	904,56	0,01	21 209,48	2 344,73
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés	92 616,24	0,59	107 619,43	0,70	-15 003,19	-13,94
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	114 730,28	0,73	108 523,99	0,70	6 206,29	5,72
Charges financières						
Charges financières	145 315,51	0,92	157 093,72	1,02	-11 778,21	-7,50
Autres charges financières						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI	145 315,51	0,92	157 093,72	1,02	-11 778,21	-7,50
RESULTATS FINANCIERS	-30 585,23	-0,19	-48 569,73	-0,31	17 984,50	-37,03
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	-1 080 340,74	-6,83	-93 387,76	-0,60	-986 952,98	1 056,83
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion	74 496,58	0,47			74 496,58	
Sur opération en capital	65 620,20	0,41	73 676,00	0,48	-8 055,80	-10,93
Reprises/provisions et transfert de char	84 359,03	0,53	79 361,39	0,51	4 997,64	6,30
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII	224 475,81	1,42	153 037,39	0,99	71 438,42	46,68
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion	5 099,63	0,03	15 684,76	0,10	-10 585,13	-67,49
Sur opération en capital	12 146,87	0,08	29 302,49	0,19	-17 155,62	-58,55
Dotation aux amortissements et aux prov.			81 886,70	0,53	-81 886,70	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII	17 246,50	0,11	126 873,95	0,82	-109 627,45	-86,41
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	207 229,31	1,31	26 163,44	0,17	181 065,87	692,06
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices	17 798,00	0,11	8 364,00	0,05	9 434,00	112,79
TOTAL X	17 798,00	0,11	8 364,00	0,05	9 434,00	112,79
PRODUITS	17 173 457,16	108,52	16 917 954,96	109,51	255 502,20	1,51
CHARGES	18 064 366,59	114,15	16 993 543,28	110,00	1 070 823,31	6,30
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-890 909,43	-5,63	-75 588,32	-0,49	-815 321,11	1 078,63

COMPTÉ DE RESULTAT						
ARRÊTÉ AU :	31/12/2024 MONTANT	%	31/12/2023 MONTANT	%	VARIATION MONTANT	%
Total XI						
Eng.à réaliser sur ressources affectés	156 800,00	0,99	60 267,70	0,39	96 532,30	160,17
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs	-129 874,72	-0,82	-115 407,65	-0,75	-14 467,07	12,54
TOTAL XI	26 925,28	0,17	-55 139,95	-0,36	82 065,23	-148,83
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-917 834,71	-5,80	-20 448,37	-0,13	-897 386,34	4 388,55

ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

SIEGE SOCIAL, PARIS 14^e

La Maison d'Enfants Manin, installée dans le 19^e arrondissement de Paris, sur un terrain acheté à la ville de Paris et dans des locaux construits grâce à la générosité des donateurs de la Maison Maternelle, au début de 20^e siècle, a été au centre des activités du siège tout au long de l'année 2024. Les autres établissements de la Maison Maternelle n'en ont pas moins été délaissés, en témoignent les actions réalisées en 2024, d'une manière générale par rapport à tous les établissements, et plus précisément en soutien des activités MECS Glaye, DAME Manou, ESAT La Loupe et IME Viry-Châtillon.

OUTILS LOI 2002-2 ET ÉVALUATIONS EXTERNES

L'IME 91 a soutenu son projet d'établissement 2023-2027 en fin d'année 2022 devant la gouvernance de la Maison Maternelle. Ce projet d'établissement, conforme aux attendus de la Haute Autorité de Santé, a été diffusé ensuite comme modèle à tous les établissements. La direction générale a transmis ultérieurement aux directeurs des précisions sur les attendus du Décret n° 2024-166 du 29 février 2024 et notamment, l'obligation faite aux ESSMS de formaliser une démarche interne de prévention et de lutte contre la maltraitance.

INCLUSION SCOLAIRE ET PÔLES D'APPUI À LA SCOLARITÉ

Les services du siège se sont mobilisés en 2024, aux côtés du directeur du DAME de Manou et de l'ESAT de La Loupe, Arnaud Landemaine, dans la finalisation du CPOM 2024-2028 des deux établissements et le déploiement d'actions nouvelles d'inclusion scolaire des enfants à besoins éducatifs particuliers. L'ARS et le Rectorat ont sollicité en 2024 les DAME d'Eure-et-Loir dans la cadre d'une préfiguration de « L'école pour tous » issue de la Conférence Nationale du Handicap en 04/2023. Des moyens supplémentaires ont été attribués pour le recrutement de professionnels intégrés aux pôles d'appui à la scolarité de l'Education Nationale : éducateurs spécialisés, neuropsychologues, ergothérapeutes. Ces professionnels, rattachés aux DAME, assistent les enseignants spécialisés coordonnateurs des 18 pôles d'appui à la scolarité euréliens. Le déploiement des PAS euréliens à la rentrée de septembre 2024 fait l'objet d'une fiche action du CPOM 2024-2028 signé entre le Président de la Maison Maternelle et la Directrice Générale de l'ARS Centre-Val de Loire le 15 janvier 2025.

EVOLUTION DU STATUT DES TRAVAILLEURS EN ESAT

L'ESAT Les Ateliers des Portes du Perche a été accompagné en 2024 dans la mise en œuvre de la réforme issue du décret n° 2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs

handicapés admis en établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Dans ce contexte, les services du siège et le directeur de l'ESAT, Arnaud Landemaine, ont travaillé ensemble à la mise en œuvre d'une complémentaire santé à destination des travailleurs handicapés, l'ESAT assumant la charge du financement de 50% de cette complémentaire santé. Parallèlement, l'ESAT de La Loupe a instauré la prise en charge de frais de transport en commun domicile - travail pour les travailleurs, à l'instar des dispositions existantes pour les salariés en milieu ordinaire. Le passage à la semaine de quatre jours en 2023 a eu enfin un effet positif sur l'absentéisme des travailleurs.

PROJET SUR L'AVENIR DE LA MECS DE GLAYE

Les résultats d'une étude des bâtiments de Ceton, relative aux travaux de maintien et/ou à d'amélioration de leur état de conservation, à leurs niveaux de sécurité et aux charges financières afférentes, ont été remis début 2024. Le bâtiment a été acheté au début du 20^e siècle, sa date de construction est inconnue. Les travaux d'un total de 6 075 K€ HT sur cinq ans ont été estimés comme suit : réhabilitation de la structure et économies d'énergie - dont façades, baies vitrées, chauffage et planchers (4 960 K€), sécurité incendie (315 K€), accessibilité personnes handicapées (800 K€). Les instances de la Maison Maternelle se sont interrogées en retour en ces termes : la localisation de la MECS de Glaye sur son site dit « Château de Glaye » est-elle durablement adaptée aux besoins des enfants et des adolescents accueillis au titre de la protection de l'enfance ? Les constats suivants ont été dressés : la structure est éloignée des services, isolée entre les communes de Ceton (Orne) et La Ferté Bernard (Sarthe) ; cette situation ne favorise pas l'inclusion et la socialisation des enfants ; l'absence de transports en commun limite l'accès des familles à la MECS. Le projet d'une nouvelle installation de la Maison d'Enfants a donc été formalisé avec la directrice, Sophie Thevenet et les chef(fe)s de service, pour être présenté à la direction des Solidarités de l'Orne : sites proches d'une gare ferroviaire, reconfiguration des équipes, économies de fonctionnement et coût des nouvelles constructions. L'accueil de ce projet a été favorable : saturation progressive des dispositifs de la protection de l'enfance, besoins renforcés sur la tranche d'âge des moins de 10 ans, révision de la couverture territoriale ASE, modernisation des modes d'accueil des enfants.

MODERNISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Un directeur des services informatiques, prestataire en temps partagé avec d'autres associations sociales et médicosociales, a été recruté en avril 2023 dans le but d'établir et de conduire la feuille de route de la

structuration des systèmes d'information de la Maison Maternelle. Le 1^{er} semestre 2024 a été consacré à la sélection d'un prestataire d'infogérance : maintien en état de fonctionnement des installations, politique d'achat et d'installation des équipements, et d'un prestataire gestionnaire des accès internet de l'ensemble des établissements et services de la Maison Maternelle. Le déploiement des services d'infogérance (Symexo) et d'accès à internet (Adista) a été engagé dans des conditions parfois délicates, vu les méthodes de travail antérieures d'une part, et la faible collaboration, d'autre part, de l'ancien prestataire informatique et du fournisseur de matériels : téléphones, copieurs et vidéosurveillance. Le calendrier du déploiement des nouveaux SI a été tenu dans son ensemble, malgré les difficultés qui ont perturbé parfois le fonctionnement courant des établissements et des services du siège. Une nouvelle phase d'actions a été engagée en début d'année 2025 : migration des BALE, transition vers Office 365 et sécurisation des accès internet des professionnels. Parallèlement, Probesys (Nemo Web) a été sélectionné début 2024, dans l'optique du déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur. Des référents DUI ont été désignés et des groupes de travail constitués, pour comprendre les besoins des établissements, former les utilisateurs et lancer l'utilisation de l'outil DUI au 4^e trimestre 2025.

RENFORCEMENT DU SOUTIEN ET DU CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS 2025-2029

Les évaluations 2023 et 2024 de deux des établissements de la Maison Maternelle et la décision de la ville de Paris de mise sous administration provisoire de la MECS Manin ont entraîné la gouvernance de l'association et sa direction générale dans une réflexion sur le besoin d'un renforcement des interventions du siège. Les actions de soutien et de contrôle du siège doivent garantir la fonction gestionnaire de l'association, dans les domaines budgétaire, financier et comptable, de la paie et des ressources humaines, mais également la qualité de l'accueil, le bien-être et la sécurité des personnes accompagnées, enfants, adolescents et adultes. La commande a été transmise à la direction générale et aux services du siège de travailler à la définition de procédures d'intervention dans les établissements dont les résultats devront être transmis à la gouvernance à échéance régulière : tableaux d'indicateurs, registre des événements graves, interventions sur site, etc.

REMERCIEMENTS AUX DONATEURS DE LA MAISON MATERNELLE

Des dons de particuliers ou d'entreprises sont reçus tous les ans. Le siège présente aux administrateurs les projets pour affectation des dons. Les dons reçus en 2023, hors dons ciblés vers les établissements, se sont élevés à 11 850 €. Une somme de 19 700 € a été affectée aux projets des établissements grâce aux fonds propres de la Maison Maternelle.

MECS Manin : Atelier « Arts Graphiques » (4 000 €). L'atelier ouvert en 2022 accueille les enfants les mercredis et samedis. Reconstitution du don 2023 de 5 000 € dans l'attente d'un financement pérenne en 2025. DAME Manou : Logiciel « Amikéo » (4 000 €). Quatre tablettes accessibles aux enfants : soutien de l'accompagnement et de l'autonomie des usagers avec TSA ou TND, deux années en expérimentation. ESAT La Loupe : Espace détente (4 000 €). « Carport » en bois avec aménagements extérieurs pour favoriser le bien-être des travailleurs et les échanges entre eux. MECS Glaye : Fresques graphiques (5 000 €). Installations sur les unités de vie de fresques réalisées avec les enfants et un artiste graphiste, elles laisseront collectivement une trace de leur passage à Glaye. IME Arc en Ciel : Outils sensoriels et fournitures hôtelières adaptées (2 700 €). Equipement de la salle de répit pour les enfants avec troubles de l'intégration et de la restauration pour l'autonomie des enfants



MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL MANIN, PARIS 19^e



L'ARRIVÉE DÉBUT 2024 D'UN NOUVEAU DIRECTEUR

Un nouveau directeur, Yves Salé, est arrivé en janvier 2024, succédant à Sébastien Fosse, recruté en fin d'année 2019. La direction générale et les services du siège ont soutenu son installation dans le contexte de la remise fin janvier 2024 du rapport de la mission d'inspection de la ville de Paris réalisée à la MECS Manin en avril 2023.

La sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance adressait neuf injonctions à la Maison Maternelle, relatives à la sécurité et aux droits des usagers. La direction générale s'est mobilisée aux côtés du directeur de la MECS Manin en termes notamment de révision des outils de la loi 2002-2 : livret d'accueil, contrats de séjour et projets personnalisés individuels. Le directeur de la MECS a été en mesure d'engager plus précisément ainsi, dans la limite des crédits de la ville de Paris, les travaux nécessaires à la sécurité et au bien-être des enfants.

La ville de Paris levait, fin juin 2024, huit des neuf injonctions, dont deux partiellement – n° 1 : planning prévisionnel et plan de formation des surveillants de nuit et n° 8 : mise en état des dossiers des enfants. L'injonction sur la révision du projet d'établissement était à échéance en mars 2025.

Le directeur de la MECS Manin en arrêt de travail début juillet 2024 a été licencié ensuite, dans un climat de tension dans les relations en interne avec les équipes et avec les services du siège. La direction générale a assuré dès le 9 juillet un intérim de direction au sein de la MECS Manin. Les services de la ville de Paris en ont été avisés, ainsi que des premières mesures mises en œuvre aux fins d'assurer la continuité du service. Un contrôle de l'établissement est survenu néanmoins dès le lendemain 10 juillet en début de matinée.

UNE ADMINISTRATION PROVISOIRE DE 6 MOIS

Le 8 août, la sous directrice de la prévention et de la protection de l'enfance informait le Président de la Maison Maternelle, téléphoniquement, de sa décision d'une cessation temporaire de l'activité de la MECS Manin et de la désignation d'un administrateur provisoire de six mois, installé le 26 août 2024.

La Maison Maternelle, malgré sa perplexité vis les attendus de l'arrêt du 21 août 2024, s'est positionnée pour travailler en bonne intelligence avec les administrateurs provisoires. Cette coopération est apparue fructueuse, y compris dans le contexte des difficultés de la MECS : situations complexes, turn-over des effectifs professionnels, maîtrise des outils de gestion, besoin de rénovation des locaux...

Parallèlement, l'Association s'est employée à une revue de son fonctionnement, de manière à mieux prévenir les difficultés de ses établissements, dans le domaine sensible notamment de la protection de l'enfance : révision de l'inventaire des services du siège aux établissements et renforcement du soutien et du contrôle des établissements via la gouvernance et les services du siège.

La Maison Maternelle et les administrateurs provisoires ont échangé sur l'issue de la mission dès novembre 2024. La perspective partagée était celle d'une prolongation de l'administration provisoire à son échéance de février 2025 pour permettre le recrutement d'un directeur de la MECS Manin, garantir entre quinze jours et un mois de transmissions, et enfin permettre à échéance la reprise de l'activité par la Maison Maternelle.

La ville de Paris en a décidé autrement le 25 février 2025, produisant un arrêté de cessation définitive d'activité de la MECS Manin et de désignation d'un administrateur

provisoire dans l'attente du transfert de l'autorisation. La Maison Maternelle a réitéré dans ce contexte son engagement de reprise de la gestion de la MECS Manin et entend contester en ce sens la décision de la ville de Paris devant les tribunaux.

LA CHUTE DES EFFECTIFS D'ENFANTS ACCUEILLIS

Le nombre des enfants accueillis au sein de la MECS Manin a fortement chuté sur l'année 2024. Trois places ont été « gelées » en début d'année sur les groupes des moyens, sur proposition de la ville de Paris, compte tenu des difficultés d'encadrement liés à la proportion des situations complexes accueillies au sein de la Maison d'Enfants.

L'écart s'est ensuite creusé progressivement, entre l'objectif des journées d'accueil d'enfants arrêté dans le cadre du

budget de la MECS Manin et le réalisé au terme de l'année 2024. Les administrateurs provisoires en ont alerté la ville de Paris, au début du 4^e trimestre 2024, dans la suite de leurs échanges avec le siège de la Maison Maternelle. Le projet était alors d'accueillir des enfants d'autres départements, proches de la MECS Manin.

L'autorité de tarification et de contrôle s'est positionnée néanmoins sur l'accueil de 100% d'enfants parisiens, là où le budget 2024 de l'établissement avait été arrêté à hauteur d'un total de 82,80% d'enfants parisiens. Les produits de l'exercice liés aux prix de journée réglés à l'établissement ont été diminués ainsi de 595 000 euros, considérant un effectif des enfants accueillis à la MECS Manin de 51,75 enfants au lieu de 57 enfants sur l'année.



CHATEAU DE GLAYE, CETON (61- ORNE)



DU CÔTÉ DE LA MECS DE GLAYE

La Maison d'Enfants de Glaye accueille et héberge des enfants et des adolescents dont la santé, la sécurité ou la moralité sont gravement en danger ou dont les conditions de l'éducation sont compromises. Elle remplit sa mission de manière ininterrompue (365 jours/an - 24h/24h) dans le respect des droits parentaux et de la protection de l'enfance.

Nos axes de travail pour 2024 ont été les suivants :

Accueillir et héberger : en informant les enfants et adolescents de leurs droits et de leurs devoirs au sein de l'établissement, en garantissant l'exercice de leurs droits et devoirs et en offrant à chacun un lieu de vie adapté et propice à son développement personnel.

Protéger : c'est la base de l'action éducative consistant à assurer au quotidien la sécurité physique, morale et psychique de chaque enfant et adolescent accueilli. Elle vise à le protéger, en termes de prévention, de lui-même et de ses réseaux d'appartenance.

Accompagner : en suppléant la famille dans sa fonction éducative, en assurant le bon déroulement de la scolarité de chaque enfant ou adolescent et en préparant sa future insertion professionnelle. D'une façon générale, cela vise l'épanouissement de la personnalité en lui transmettant les savoirs, savoir-être, savoir-faire, savoir-connaître et savoir-vivre nécessaires au développement de son bien-être individuel et en société.

Socialiser : c'est viser l'insertion sociale des jeunes accueillis en faisant en sorte que chaque jeune puisse acquérir les dispositions requises à l'exercice de sa citoyenneté, dans un espace de vie individuel et collectif où les notions de partage et de respect mutuel sont prépondérantes. In fine, tendre à développer sa capacité à évoluer de façon autonome au sein de toute vie collective et au sein de la société dans son ensemble.

Associer les parents : en les impliquant et en favorisant leur participation à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du projet individuel de leur enfant, dans l'intérêt de son développement personnel et dans la recherche d'un réinvestissement de la fonction parentale.

Les professionnels salariés étaient au nombre de 70,57 (60,16 ETP) au 31/12/2024. Contrairement aux années précédentes, nous avons dû faire appel en 2024 à un grand volume d'intérimaires pour pallier les différentes absences de salariés. Le budget autorisé au titre de l'année 2024 était de 4 182 89 euros, soit un prix de journée de 193,38 €. Concernant la prime Ségur, pour le personnel administratif, les apprentis, les chauffeurs, les cuisiniers, l'agent technique, une régularisation, rétroactive au 1^{er} janvier 2024, a été effectuée.

L'établissement promeut le développement des compétences des salariés par les biais de formations individuelles mais également collectives. L'établissement met un accent sur sa politique de formation réglementaire. 24 salariés ont été formés durant le 1^{er} trimestre 2024 pour intervenir sur le dispositif Equipier de Première Intervention (EPI). D'autre part, l'établissement poursuit ses engagements sur les formations incendie (EPI) mais également sur les formations Sauveteur Secouriste au Travail (SST).

Au 31 décembre 2024, 58 enfants et adolescents étaient accueillis à la Maison d'Enfants de Glaye : 22 filles et 36 garçons. Sur l'année 2024, l'autorisation étant de 60 enfants, le taux d'occupation a été de 99,65 %. Les enfants et adolescents présents en fin d'année avaient principalement leur domicile familial dans la Sarthe (44 jeunes - 75,86%) et l'Orne (8 - 13,80%), les autres étant originaires d'Eure-et-Loir (3 jeunes - 5,17%), de Paris (2 - 3,45%) et du Nord (1 - 1,72%). Au cours de l'année 2024, nous avons admis 13 jeunes (5 filles et 8 garçons) et 13 jeunes (4 filles et 9 garçons) sont sortis de la Mecs.

Cette année, les établissements scolaires spécialisés sont en légère augmentation, 9 jeunes sont concernés. De plus, 3 structures sont à 60, 90 et 100 km de la MECS de Glaye, d'où notre sollicitation parfois auprès de taxis, ce qui impacte fortement nos moyens humains et financiers tout au long de l'année.

En 2024, près de 75% des enfants accueillis n'avaient aucun droit d'hébergement en famille. Cette évolution est visible depuis quelques années. D'une manière générale, les enfants accueillis à la MECS de Glaye bénéficient de moins en moins d'un droit d'hébergement en famille. Les effectifs durant les week-ends et les temps de vacances restent très importants (entre 45 et 53 enfants), d'où l'intérêt de rajouter des moyens humains et financiers supplémentaires pour garantir l'encadrement des enfants qui ne partent pas dans leur famille. Comme déjà énoncé précédemment, quelles que soient les modalités de ces visites, elles demandent une disponibilité importante et nécessitent une organisation particulière en interne, des déplacements fréquents et lointains, ce qui complique leur mise en place dans les conditions définies par le Magistrat.

DU CÔTÉ DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

A l'été 2024, de nombreux enfants qui ne quittent que très rarement le collectif sont partis en colonie de vacances sur des séjours d'une semaine en collaboration avec des organismes tels que « Wakanga » ou « Vacances pour tous ». Ces séjours ont permis aux jeunes de vivre des expériences nouvelles avec d'autres camarades et encadrants. Les centres de loisirs de la Ferté-Bernard et du Val-au-Perche ont permis également à de nombreux jeunes de participer, ponctuellement, à des activités d'animation ou des sorties à la journée. Certains jeunes ne peuvent pas bénéficier d'un séjour en colonie ou d'activités en Centre de Loisirs, il faut le souligner, en raison de problèmes comportementaux, au risque de mettre à mal ces lieux externes.



Parallèlement, les équipes éducatives ont travaillé durant le début de l'année 2024 à organiser un camp de vacances pour chacune des unités de vie. Le projet éducatif a été pensé par les encadrants en concertation avec les enfants pour que cette semaine de séjour soit bénéfique pour tous. Ils ont ainsi pu se retrouver en camping en bord de mer à La Tranche-sur-Mer où les activités de plage ont été grandement appréciées. Par ailleurs, exceptionnellement, grâce au « Lions Club » de La-Ferté-Bernard, un de nos pré-adolescents a eu le bonheur de prendre part à un camp de vacances à « Kerber » en Bretagne durant 15 jours

pendant l'été. Le coût de ce séjour a été totalement pris en charge par cette autre œuvre caritative.

Tout au long de l'année 2024, les équipes éducatives œuvrent au quotidien pour proposer à l'ensemble des enfants des projets d'activités adaptés à tous les âges. La ligne directrice de ces initiatives est que ceux-ci tendent vers une ouverture

culturelle et sociale des enfants. Ainsi, de nombreuses sorties ont été proposées aux jeunes sur différents thèmes, par exemple : visite du salon de l'Automobile pour les plus grands, visite du « Musée Vert » avec exposition sur les dinosaures, découverte d'instruments de musique pour les plus petits.

Cette année 2024, comme les années précédentes, a été l'occasion également d'inscrire une très grande majorité de nos jeunes à des activités extra-scolaires telles que judo, gymnastique, hand-ball, équitation, football, théâtre, etc. Les chefs de service ainsi que les équipes éducatives sont attentifs à tisser des liens de partenariat de qualité avec les associations sportives et culturelles alentours. Depuis 4 ans, l'Association « Au Clair de la Lune » de la Ferté-Bernard nous propose gracieusement son concours et certains de ses membres interviennent mensuellement, le mercredi après-midi pendant 2 heures, à la MECS.

Bien heureusement, après présentation d'un projet éducatif, nous avons eu la chance de bénéficier d'un don de l'œuvre caritative « Inner Wheel » du Perche Sarthois à la suite de la participation de certains de nos jeunes à l'organisation d'un concert autour d'Elvis Presley (6 500 euros). D'une part, une partie de cet argent a permis aux plus petits de participer à deux mini-séjours, durant l'été, dans une ferme pédagogique et équestre proche de la MECS. D'autre part, grâce à cet apport financier, les jeunes ont aussi pu pratiquer de la « cani-rando » encadrés par l'Association « Crocs-Blancs » dans le sud de la Sarthe.

L'année 2024 a été ponctuée par diverses manifestations festives et conviviales telles que « Les Olympiades », la soirée d'Halloween et la soirée de Noël. Les « Olympiades » organisées en juin par nos éducateurs sportifs ont permis à l'ensemble des jeunes et des encadrants de se retrouver durant tout un après-midi autour de parcours sportifs et de jeux dans le but de favoriser une cohésion de groupe dans une dynamique conviviale.

Un concours de dessin sur le thème de Noël a été mis en place dès le mois de novembre 2024. Les enfants se sont appliqués afin de produire les plus belles cartes de vœux et les œuvres des gagnants ont été expédiées à tous nos partenaires extérieurs de manière à les remercier de leur engagement auprès de notre Maison d'Enfants.



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-ÉDUCATIF « DAME DE MANOU » MANOU (28- EURE-ET-LOIR)



Le Dispositif d'Accompagnement Médico Éducatif de Manou accompagne des enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des Troubles Neuro Développementaux dont les Troubles du Développement Intellectuel, Troubles du Spectre Autistique, Troubles Psychiques, Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages, Troubles du Déficit de l'Attention et de l'Hyperactivité.

Le dispositif « tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets » (article L.116-1 de la loi 2002-2). Cette réponse constitue une compensation du handicap au sens général de la loi du 11 février 2005 qui indique que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie » (article L114-2 du code de l'action sociale et des familles modifié par la loi 2005-102).

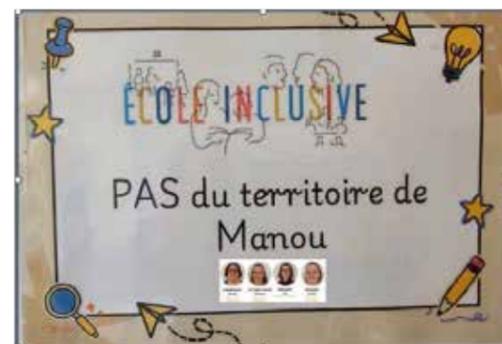
En 2024, le DAME a accompagné 107 jeunes âgés de 6 à 20 ans, avec 19 départs et 20 nouvelles admissions, portant le total à 87 jeunes en fin d'année. Ces jeunes bénéficient d'un soutien à la scolarisation, que ce soit dans leur établissement scolaire, en Unité d'Enseignement Externalisée, ou en temps partagé. L'Unité d'Accueil Séquentiel et le DAME Pro ont permis à 25 jeunes de profiter d'un internat en semaine.

Une dynamique d'« aide aux aidants » a été instaurée, avec des formations pour une psychologue et une éducatrice spécialisée. Des « Cafés Partages » ont été organisés pour permettre aux aidants d'échanger sur des thématiques variées. Des ateliers de répit, incluant des soins « Bien-être », ont également été proposés tous les deux mois, avec une garderie pour faciliter la participation.

Le 2 septembre 2024, les Pôles d'Appui à la Scolarité ont été lancés en Eure-et-Loir, visant à soutenir les parents d'enfants avec des besoins éducatifs particuliers. Le profil des jeunes

accompagnés inclut divers troubles, tels que les Troubles du Déficit de l'Attention avec (ou sans) Hyperactivité et des comportements défiant empêchant les apprentissages scolaires. Une dotation annuelle de 327 346 € a été accordée pour recruter des éducatrices spécialisées et une neuropsychologue. Entre septembre et décembre 2024, 31 saisines ont été enregistrées, entraînant 115 interventions. 16 accompagnements ont pris fin au 31 décembre 2024 et ont débouché sur les préconisations suivantes : réorientation de 2 jeunes vers un autre collège, accompagnement de 2 jeunes vers un enseignement à distance (CNED-IEF), accompagnement d'une famille vers une demande d'orientation DITEP, relai vers les professionnels de l'équipe appui du Service de l'Ecole Inclusive pour 2 jeunes, accompagnement vers une orientation en Maison Familiale Rurale, orientation d'une famille vers la Maison Départementale des Personnes Autistes pour un diagnostic TSA, accompagnement de 2 jeunes pour des bilans psychomoteurs, accompagnement vers une orientation en EGPA.

Le Projet d'Établissement du DAME a été finalisé en décembre 2024 et validé par le Conseil de Vie Sociale en mars 2025. Enfin, la négociation et rédaction du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM DAME-ESAT) 2024-2028 a pris fin en octobre 2024 et a été signé en janvier 2025.



LA SCOLARISATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Au 31 décembre 2024, sur les 87 jeunes accompagnés, 72 bénéficiaient de temps de scolarisation en fonction de leur projet. Durant cette année 2024, le DAME de Manou a accompagné des jeunes sur 21 établissements scolaires : 12 écoles, 6 collèges (dont le collège du Château des Vaux), 2 lycées ainsi que le CFAS d'Orléans. Quinze jeunes de plus de 17 ans se trouvaient en préparation vers le milieu de travail protégé : ESAT, ou préparaient une orientation vers un Foyer de Vie, ou encore se destinaient à intégrer une Maison d'Accueil Spécialisée.

Scolarisation des jeunes du DAME de Manou au 31/12/2024

Scolarisation uniquement en unité d'enseignement DAME (25,00%)
Scolarisation en unité d'enseignement externalisée (51,38%)
Scolarisation individuelle en établissement scolaire (15,27%)
Scolarisation en unité localisée pour l'inclusion scolaire (8,35%).

LES ACTIVITES EDUCATIVES ET MEDICO-SOCIALES

En 2024, l'établissement a proposé une variété d'activités éducatives en lien avec le Projet d'Établissement et les Projets d'Accompagnement Personnalisés des jeunes du DAME. Parmi ces initiatives, on trouve la réalisation d'Olympiades en partenariat avec l'école du Chemin Vert de Courville sur Eure, visant à favoriser l'inclusion de trois jeunes. Une rencontre sportive USEP a été organisée au DAME de Manou rassemblant près de 300 jeunes d'écoles du secteur. Des visites ont eu lieu à la Cité des Sciences à Paris, à la Sécurité Civile de Nogent-le-Rotrou, et au zoo de Cerza, avec un atelier pédagogique.

qu'un autre séjour au Puy du Fou a été organisé pour les jeunes du DAME Primaire. D'autres activités incluaient un vélorail à Gallardon et une visite du Zoo de la Tanière à Chartres, ainsi qu'une participation au spectacle équin du Haras du Pin en octobre 2024.



Les jeunes ont également participé à une croisière sur une péniche à Sablé-sur-Sarthe et ont présenté un spectacle lors



de la fête de la musique au café associatif « Le Circonflexe ». Un séjour à Clécy a été proposé aux jeunes du DAME Pro, avec des activités variées comme le pédalo, le tir à l'arc et la randonnée, tandis

Les activités de développement de l'autonomie et des compétences psychosociales ont également été poursuivies, grâce à la collaboration des professionnels éducatifs et thérapeutiques. Ces activités visaient à renforcer l'estime de soi, améliorer les relations interpersonnelles et gérer les émotions. Elles ont permis aux jeunes de mieux se connaître, d'améliorer leurs interactions et d'apprendre à réguler leurs émotions, favorisant ainsi leur bien-être mental. En somme, ces initiatives ont contribué à préparer les jeunes à faire face aux défis de la vie quotidienne et à interagir positivement avec leur environnement.

PROJETS ET PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 sera marquée par la poursuite des travaux de réalisation du jardin sensoriel débutés en 2024. Cet espace



permettra aux jeunes du DAME et en particulier à ceux porteurs de Troubles Neuro Développementaux de profiter d'un lieu propice à l'expression, la découverte, la stimulation et l'éveil sensoriel, au développement des interactions entre pairs.

Lors d'une rencontre avec la Directrice Enfance Famille du Conseil Départemental et le Directeur-adjoint de l'Agence Régionale de Santé d'Eure-et-Loir en février 2025, ces derniers ont mis en avant les difficultés vécues par certaines MECS du département dans l'accompagnement de jeunes présentant une double vulnérabilité, à la fois en situation de handicap et dépendant également de la protection de l'enfance. L'équipe de direction du DAME a donc élaboré avec le Directeur Général un projet de séjours de répit présenté lors d'une seconde rencontre le 9 avril 2025. Ce projet permettrait d'accueillir dès septembre 2025 deux jeunes présentant cette double vulnérabilité sur des séquences de 15 jours (hors

week-end), puis quatre jeunes en septembre 2026, au sein de l'Unité d'Accueil Séquentiel du DAME (UAS), sous la réserve du recrutement de 4,50 ETP de professionnels supplémentaires et d'un agrandissement des locaux de l'UAS d'environ 100 m².

Enfin, un projet de délocalisation du DAME Pro a été présenté à l'ARS, au maire de La Loupe et au Conseil Départemental, dans la suite des préconisations inscrites à travers le CPOM 2024-2028. Ce projet vise à poursuivre la dynamique inclusive du DAME engagée en 2019 auprès des jeunes de 6 à 15 ans. Cette délocalisation du DAME Pro permettra aux jeunes d'accéder aux divers dispositifs de droit commun (transports collectifs, établissements scolaires, entreprises, dispositifs d'accès à l'emploi, associations sportives et culturelles). Ce projet poursuivra son élaboration dans le cadre de la « stratégie 16-25 ans » départementale, spécifique aux DAME, qui sera présentée par l'ARS DT 28 ARS le 2 juillet 2025.



INSTITUT MEDICO-EDUCATIF « ARC-EN-CIEL » VIRY-CHATILLON (91- ESSONNE)



Les 69 enfants accueillis au 31 décembre 2024 habitaient tous dans l'Essonne. 18 communes sont desservies avec 17 enfants domiciliés à Viry Chatillon. 41% des enfants, soit 29 des jeunes accueillis, ont des troubles du spectre autistique et des troubles dissociatifs. Ce chiffre augmente légèrement car en 2023, nous étions à 39% pour 26 enfants. 257 dossiers d'admission ont été reçus, un chiffre stable par rapport aux 253 dossiers de 2023. Les élections du CVS se sont déroulées en septembre 2024. Trois familles et trois enfants ont été élus. Le CVS s'est réuni trois fois en 2024. A compter de 2025, nous nous réunirons 4 fois par an. Les enfants élus passent sur les groupes de vie en amont des réunions du CVS pour échanger avec leurs pairs et faire part ensuite de leurs doléances et de leurs envies.

L'ÉVALUATION EXTERNE

Le 26 et 27 septembre 2024, l'établissement a réalisé son évaluation externe via le cabinet Enys Conseil. L'équipe pluridisciplinaire s'est totalement impliquée et engagée dans ce processus. Les 18 critères impératifs posés par l'HAS ont été validés.

LA SCOLARITÉ À L'IME ET EN INCLUSION

En septembre 2024, 14 enfants étaient individuellement inclus en milieu scolaire, 15 autres l'étaient collectivement dans les écoles de la ville de Viry Chatillon, en maternelle (7), CP (4) et au collège (4). Parallèlement, en janvier 2025, 12 enfants supplémentaires ont été inclus dans le projet collectif d'une classe de CM2 de l'école Du Bellay avec l'association « Rêves de gosse ». Tous les enfants sont suivis par nos enseignantes à travers des groupes ou en individuel en interne. A défaut de pouvoir installer une Unité d'Enseignement Externalisé (UEE) dans un collège, nous utilisons depuis novembre 2024 une salle de classe deux fois par semaine pour 4 jeunes, ils ont été intégrés ensuite en 2025 aux temps de récréation.

QUELQUES ATELIERS PÉDAGOGIQUES ...

Partenariat avec l'école élémentaire du Bellay. En 2024, 7 jeunes accompagnés d'une enseignante spécialisée ont participé à des activités de peinture ou autour du conte dans une classe de CP dédoublée. Les élèves ont été reçus par deux dans 5 classes de CP les jeudis après-midi, temps de récréation inclus, selon un calendrier élaboré en début d'année. Les élèves des différentes classes ont été bienveillants, certains posaient des questions aux enfants de l'IME ou bien leur prenaient la main pour se ranger ou jouer lors des récréations. De réels échanges ont eu lieu dans la cour ou en classe. En fin d'année, le groupe des moyens de l'IME a invité les différentes classes pour une activité autour du compost et un goûter partagé.

Partenariat avec l'école maternelle Du Bellay. Notre enseignante et deux jeunes filles de l'IME ont été accueillies à nouveau dans une section de petits-moyens, car les petites sections faisant la sieste, l'institutrice avait une classe réduite à 8 élèves les après-midis. Les enfants de l'IME connaissent bien maintenant l'enseignante de maternelle. Face à la différence d'âge, au lieu d'avoir un objectif de travail en commun, l'enseignante travaille le « partage de savoirs ». Les deux jeunes filles présentent et transmettent aux plus jeunes leurs compétences. Elles jouent avec les élèves à un jeu de société connu d'elles, ou bien leur partagent une compétence acquise à l'IME, par exemple le piquage, le découpage du carton, la réalisation d'un puzzle. C'est un vrai échange, les moyennes sections ont accès aux jeux de société proposés et écoutent les « grandes ». Pour elles, c'est tout un travail : apprendre à présenter un jeu, se faire comprendre et animer un petit groupe. Il faut bien entendu les guider, notre enseignante est donc avec elles pour les soutenir. Ce fut un long travail car elles avaient plus envie de participer que de mener l'activité.

Atelier manipulations mathématiques. Huit jeunes enfants ont participé à l'atelier. L'objectif de cet accompagnement est la

construction du nombre. On travaille l'approche des premières quantités et les nombres jusqu'à 3 (niveau PS en maternelle). Parallèlement, on sollicite le raisonnement, l'élaboration de la pensée et le « faire les choses » à partir de situations concrètes. L'atelier permet de travailler une progression vers les mathématiques sous un format scolaire en manipulant du matériel adapté. C'est une 1ère étape nécessaire et adaptée pour aborder la notion des mathématiques utiles au quotidien. Le travail sur les premiers nombres est présenté sous forme de jeux, ce qui permet aux enfants de se familiariser avec les notions de quantités et la construction du nombre.

Création d'une unité d'accueil à temps partiel. En mars 2024, nous avons accueilli 4 jeunes supplémentaires, admissibles depuis de nombreux mois, dont la situation scolaire s'était dégradée. Les groupes étant complets, certains enfants attendaient également leur passage de groupe. Nous avons réfléchi à accueillir au plus vite ces enfants tout en leur offrant un cadre sécurisant qui répondait à leurs besoins. Nous avons donc décidé d'ouvrir un nouveau « groupe d'accueil » pour des jeunes dans un premier temps à temps partiel. Trois enfants ont bénéficié de ce dispositif, un quatrième a été directement accueilli sur un groupe de vie, l'unité d'accueil ne répondant pas du tout à ses besoins. Ce groupe était temporaire jusqu'en juillet 2024 et a eu pour but l'inclusion progressive des jeunes admissibles en attendant leur entrée en septembre sur un groupe de vie. Parallèlement au travail mené sur le groupe d'accueil, les jeunes bénéficiaient de temps d'activité sur leur futur groupe de référence.

DES ACTIVITÉS QUI RYTHMENT L'ANNÉE ...

Groupe rugby pour les groupes petits et grands. Un intervenant extérieur a animé l'activité sportive. Une jolie dynamique de groupe s'est installée, des interactions sociales ont émergé par du soutien et des encouragements, mais également grâce aux prémices du jeu à plusieurs. Les jeunes ont gagné petit à petit en autonomie lors



des phases d'échauffement, respectant les gammes d'entraînements. Ils ont appris à partager un matériel et à jouer en coopération par des jeux de relais ou de « chat ». Le rythme mis en place a permis à certains de gagner en endurance et en intensité physique. Le travail

des verbes d'action (courir, sauter, ramper) a permis de renforcer leur motricité globale et ainsi participer à gagner de l'autonomie au quotidien dans leurs déplacements. La présence du groupe complet a toutefois été difficile à gérer pour certains jeunes, générant parfois de l'excitation.

Groupe Resto Manip. Le groupe, animé par un éducateur spécialisé et une psychomotricienne, a accueilli 7 jeunes. L'objectif de ce groupe a été de travailler sur des activités de manipulation liées au quotidien : habillage, pliage, service, etc. L'objectif est d'apprendre, de s'entraîner et également de s'auto évaluer. La séance se déroule en trois temps : la mise en place, la ou les activités et le rangement. Tout au long de l'année, des tâches plutôt répétitives ont été proposées : mettre une blouse, se laver les mains, mettre la table, plier des serviettes, servir à table, débarrasser la table. La complémentarité des professionnels a permis de proposer un temps complet d'accès au sens : nommer, connaître l'utilisation des objets, les dangers, la manipulation, l'organisation des gestes. Le cadre répétitif a permis à certains jeunes de pouvoir prendre des initiatives et de se sentir à l'aise.

Groupe moyen « Je sens donc je suis ». Ce groupe s'adresse à tous les jeunes du groupe des moyens. En début d'année, le projet était de travailler sur le ressenti et la verbalisation des ressentis dans les émotions. Mais le nombre important et le rythme du groupe ne permettaient pas d'avoir un travail satisfaisant pour tous. En accord avec les éducatrices, il a été proposé un temps de relaxation. Plusieurs types de relaxation ont pu être proposés du fait de la diversité des profils des enfants qui ont pu prendre conscience du schéma corporel. Une réelle évolution de la capacité des jeunes à se laisser aller et lâcher prise a été observée. La réussite de cette activité a résidé dans le fait que les éducatrices se sont investies physiquement pour proposer aux jeunes un cadre contenant et apaisant par leurs voix. L'utilisation de matériel sensoriel a pu permettre aussi aux jeunes d'être mieux accompagnés.

Mise sous pli inclusive à la FSCF. En 2024, la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) a réalisé un partenariat avec l'IME, au siège de la Fédération, avec 6 jeunes accompagnés par des éducateurs. Certains salariés de la FSCF ont pris part à la mise sous pli de documents, ce qui a permis de créer un environnement de travail mixte pour ces jeunes qui seront amenés, prochainement, à s'insérer dans un milieu professionnel spécialisé ou non. Cette initiative s'inscrit dans un projet plus large visant à favoriser l'inclusion. Les jeunes participants ont montré leur enthousiasme et leur motivation, tandis que les salariés ont pu développer de nouvelles compétences en matière de communication et de collaboration avec des personnes en situation de handicap.



DEUX NOUVEAUX PROJETS...

Projet inclusif intergénérationnel avec l'EHPAD de Ballainvilliers. Ce nouveau projet, démarré en novembre 2024, permet une transmission des savoirs, mais aussi des savoirs être et savoir-faire. Le cœur du projet est de favoriser l'émergence d'un lien entre les différents participants, enfants en situation de handicap et personnes âgées.

Projet « Rêves de gosse ». Fin 2024, l'IME a commencé à participer à l'opération « Rêves de gosse », organisée depuis 1997 par l'association « Les chevaliers du ciel » au profit d'enfants en situation de handicap. Une action intégrée au programme scolaire s'est construite entre une enseignante de CM2 de l'école Du Bellay à Viry Chatillon, l'IME de Paray et le SESSAD Alerte Favé. Elle va permettre à des groupes mixtes d'enfants en situation de handicap et d'enfants de CM2 de découvrir un thème et de travailler ensemble. Le thème choisi a été la biodiversité. En mai 2025, tous les enfants se verront offrir un baptême de l'air.



ETABLISSEMENT ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL ESAT « LES ATELIERS DES PORTES DU PERCHE » LA LOUPE (28- EURE-ET-LOIR)



Durant l'année 2024, l'ESAT de La Loupe a accompagné 47 travailleurs en situation de handicap présentant majoritairement des Troubles Neurodéveloppementaux dont des Troubles du Développement Intellectuel, des Troubles du Spectre Autistique avec ou sans troubles du comportement associés. Trois travailleurs ont quitté l'ESAT et deux ont intégré l'établissement en 2024. Le poste vacant a été pourvu en mars 2025.

L'ESAT a pour objectifs principaux de promouvoir l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et de leur offrir un cadre de travail adapté. Il vise à développer les compétences des travailleurs tout en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, favorisant ainsi leur autonomie et leur épanouissement.

Pour atteindre ces objectifs, l'ESAT a décidé, en 2024, d'augmenter le temps de travail de la Conseillère en Insertion Professionnelle vers un temps plein. De plus, il a mis en place des prestations en compétences psychosociales, assurées par une psychopédagogue.

LES ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

En 2024, l'accompagnement social à l'ESAT a été renforcé pour répondre aux exigences du décret de décembre 2022. La Conseillère en Insertion Professionnelle a proposé diverses prestations pour favoriser l'inclusion des travailleurs en situation de handicap, notamment par des stages et mises à disposition en entreprise ordinaire : mairie de Val en Perche,

Entreprise Adaptée MDC, mairie de Luisant, Eurofeu à Senonches, ainsi que des mises en situation professionnelle (MISPE). Dix travailleurs ont été accueillis dans ce cadre, en collaboration avec la Maison Départementale de l'Autonomie. Des partenariats ont été établis avec plusieurs organismes pour soutenir les travailleurs (via la Maison France Service de la Loupe), incluant des formations telles que des remises à niveau avec l'IRFA de Nogent le Rotrou, la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience via l'association ARECO - Différent & Compétent et des ateliers sur les compétences psychosociales.

Certains travailleurs accompagnés de leur moniteur d'atelier, de la CIP et du Chef de Service ont participé à des forums (HandiPerche), des visites d'entreprises, des ateliers sur l'image de soi et la rédaction de CV. Des initiatives comme le DuoDay ont permis d'associer une personne en situation de handicap à un professionnel dans le cadre d'une journée d'immersion à l'accueil de la Maison France Service. Des tests de niveau ont été effectués auprès de 17 personnes envisageant de passer le permis de conduire par le Centre de Ressources de Lutte contre l'Illettrisme et l'Analphabétisme. Enfin, des rencontres avec des acteurs locaux ont permis de renforcer les liens et d'identifier les besoins en accompagnement socio-professionnel des travailleurs de l'ESAT : Mission Locale Ouest et Sud Eure-et-Loir, Comité de Bassin d'Emploi du Perche Nogentais, Service d'Accompagnement à la Vie d'Adulte de Chartres...

LES ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL

Les divers ateliers de l'ESAT ont pour mission d'accompagner à l'insertion professionnelle les personnes en situation de handicap orientées par la Maison Départementale de l'Autonomie en leur offrant un cadre de travail adapté. L'ESAT contribue également à sensibiliser le monde du travail à la diversité et à l'importance de l'inclusion. En collaborant avec des entreprises, il démontre que les personnes en situation de handicap peuvent apporter une réelle valeur ajoutée au milieu ordinaire. L'ESAT de La Loupe est composé de trois ateliers (Espaces Verts, Conditionnement et Menuiserie) ainsi que d'un service de restauration et d'entretien des locaux.



L'ATELIER DE CONDITIONNEMENT

a pour mission d'effectuer des tâches comme l'ensachage et l'étiquetage, répondant ainsi aux besoins des entreprises telles que la Manufacture du Château du Groupe Les Mousquetaires, tout en renforçant l'autonomie des travailleurs. Cet atelier composé de 27 travailleurs est encadré par 2 moniteurs d'atelier.



L'ATELIER MENUISERIE

se consacre au démontage et à la construction de palettes pour les entreprises TES de Senonches et RMC de la Loupe, tout en recyclant les déchets en filets de fagots pour l'entreprise Intermarché de Senonches. Il fabrique également des coffres en bois sur mesure pour le transport de plaques de plexiglass et d'aluminium pour l'entreprise MADREPERLA. Cet espace permet aux personnes en situation de handicap d'acquérir des compétences professionnelles en manipulant des outils et en apprenant à assembler

des palettes. Les travailleurs développent des aptitudes techniques, de la coordination et un esprit d'équipe.

L'ATELIER ESPACES VERTS

combine engagement social et respect de l'environnement en offrant des opportunités professionnelles aux personnes en situation de handicap. Il réalise divers travaux d'entretien des espaces verts, tels que la tonte, les tailles de haie, l'élagage et broyage de végétaux. En collaborant avec des collectivités et des entreprises, il favorise l'inclusion professionnelle de ses collaborateurs. En 2024,



face à une demande croissante, l'équipe a été renforcée par l'ajout d'un moniteur d'atelier.

LE SERVICE RESTAURATION & ENTRETIEN DES LOCAUX

de l'ESAT est composé de 2 travailleurs et joue un rôle essentiel dans le fonctionnement quotidien de l'établissement. Il permet de fournir des repas équilibrés et adaptés aux besoins des travailleurs en situation de handicap, favorisant ainsi leur bien-être et leur santé. Il contribue également à créer un environnement convivial et chaleureux, propice aux échanges et à la socialisation. Quant au service d'entretien des locaux, il assure la propreté et l'hygiène des espaces de travail et de vie. Cela est crucial non seulement pour le confort des usagers, mais aussi pour garantir un cadre de travail sûr et agréable. En impliquant les travailleurs dans ces activités, l'ESAT favorise leur autonomie et leur développement de compétences, tout en leur offrant une expérience professionnelle enrichissante.



PROJETS ET PERSPECTIVES 2025

L'ESAT de La Loupe se projette vers 2025 avec des ambitions renouvelées et des perspectives liées à la feuille de route définie à travers le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé avec l'Agence Régionale de Santé en janvier 2025. Dans un souci de viabilité économique, l'établissement prévoit de faire évoluer l'atelier menuiserie par rapport aux compétences des travailleurs et l'adéquation avec les besoins du marché. D'autre part, l'accent sera mis sur la formation continue, permettant à chaque travailleur d'acquérir de nouvelles compétences et de s'épanouir professionnellement. Un travailleur bénéficiera par exemple d'une formation CACES Chariot élévateur, ce qui lui permettra d'être valorisé et d'assumer de nouvelles responsabilités. Cette certification lui permettra d'assurer le chargement des livraisons de palettes, mais également des produits conçus par l'atelier conditionnement.

Dans le cadre des obligations liées à la transformation de l'offre médicosociale, les partenariats avec des entreprises locales seront renforcés pour favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs en milieu ordinaire. L'ESAT souhaite également mettre en place des actions de bien-être pour garantir le bien-être des travailleurs en situation de handicap. Cela implique de créer un environnement respectueux et sécurisant, où chaque individu se sent valorisé et écouté. De plus, ces pratiques contribueront à renforcer la confiance et la motivation des travailleurs, ce qui est essentiel pour leur intégration et leur réussite professionnelle. Pour ce faire, une formation sur cette thématique sera dispensée auprès des professionnels de l'ESAT : « Pratiques Bienveillantes en ESAT ».

Enfin, un suivi personnalisé sera instauré pour chaque travailleur à travers l'élaboration de carnets de parcours, et ce afin de garantir un accompagnement adapté, de répondre au mieux à leurs besoins et de suivre leur évolution professionnelle et personnelle.



Association fondée en 1891
et reconnue d'utilité publique
par décret du 29 janvier 1899

Siège administratif
6-8, rue Emile Dubois
75014 Paris

Tél. : 01 43 22 60 16
Fax : 01 43 27 54 17
contact@lamaisonmaternelle.fr

www.lamaisonmaternelle.com
www.lamaisonmaternelle.fr